



COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Plan d'Action sur la Mobilité Urbaine

Gijón, 6 novembre 2009

**Groupe des Transports
de la Commission Arc Atlantique - CRPM**

Introduction

COM (2009) 490

- Le Plan d'action de la Mobilité Urbaine, présenté par la Commission en septembre dernier, est le résultat du débat et des suggestions ultérieures à la publication du **Livre Vert sur la Mobilité Urbaine** -COM(2007) 551- présenté lors de la réunion du GTAA à Saint Jacques de Compostelle (janvier 2008).
- La Commission pense que, dans le domaine de la mobilité urbaine, le **travail conjoint** pour aider les acteurs locaux, régionaux et nationaux, dans un **environnement de collaboration et de respect vis à vis** des compétences et des responsabilités de chaque agent, est une voie appropriée et profitable pour tous.
- Le Plan d'action de la mobilité urbaine établit un **schéma cohérent pour les initiatives de l'Union européenne** dans ce domaine:
 - L'UE doit développer la politique et la réglementation de la mobilité urbaine pour permettre aux agents publics de mettre en place des actions plus efficaces et à un coût moindre
 - L'UE doit stimuler les autorités locales, régionales et nationales pour qu'elles adoptent des politiques intégrées à long terme indispensables dans des environnements complexes tel que le milieu urbain
 - L'UE doit aussi contribuer à trouver des solutions interopérables qui assurent le bon fonctionnement du marché unique.
 - L'UE doit faire en sorte que les solutions innovatrices se partagent au bénéfice de l'efficacité du système européen de transports et de tous les citoyens
- Les succès de ce Plan doivent aider tous les acteurs de l'UE et leur industrie à obtenir que notre société, chaque jour plus urbaine, soit aussi **plus durable, avec une meilleure qualité de vie et qu'elle soit davantage orientée aux besoins des citoyens.**
- Le plan d'action propose **20 actions réparties en 6 thèmes**, programmées à court et à moyen terme: **de 2009 à 2012.**

Thème 1 - Promouvoir les politiques intégrées

COM (2009) 490

Action 1 - Accélérer la généralisation des plans de mobilité urbaine durable	début en 2009
Action 2 - Mobilité urbaine durable et politique régionale	début en 2011
Action 3 - Le transport pour un environnement urbain sain	début en 2010

- **Action 1:** La Commission aidera les autorités locales à développer des plans de mobilité durable qui s'occupent aussi bien du transport de personnes que de marchandises dans des zones urbaines. La Commission fournira un matériel recommandé, promouvra l'échange de meilleures pratiques, déterminera les valeurs de référence, incitera les états membres à créer des plateformes d'apprentissage mutuel et la mise en commun d'expériences, promouvra une approche intégrée qui relie énergie, changement climatique et transport...
- **Action 2:** La Commission fera davantage de publicité aux possibilités actuelles de financement grâce aux fonds de structure et de cohésion et du BEI, en informant du lien entre les mesures de mobilité urbaine durable et les objectifs de la politique régionale, ou entre transport urbain et réseau transeuropéen de transport.
- **Action 3:** La Commission étudiera les synergies entre santé publique et politique de transport (surcharge pondérale, obésité, maladies respiratoires et cardiovasculaires, lésions, cancer...) dans le but de contribuer à la création d'environnements plus sains

Sujet 2 - Répondre aux besoins des citoyens

COM (2009) 490

Action 4 - Plateforme pour les droits des passagers dans le transport public urbain	début en 2010
Action 5 - Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite	début en 2011
Action 6 - Améliorer l'information sur les voyages	début en 2009
Action 7 - Accès à des zones écologiques	début en 2009
Action 8 - Campagnes sur les habitudes qui favorisent la mobilité durable	début en 2010
Action 9 - Inclure la conduite à faible consommation énergétique dans les programmes d'apprentissage de la conduite	début en 2010

- **Action 4:** La Commission souhaite modérer le dialogue afin d'établir les conditions qui renforcent les droits des passagers du transport public urbain: mise en place d'indicateurs communs de qualité, engagements pour protéger les droits des passagers (en particulier ceux à mobilité réduite, procédures de réclamation, mécanismes de notification...)
- **Action 5:** la Commission travaillera avec les états membres pour que les obligations par rapport aux droits à une accessibilité universelle des personnes à mobilité réduite soient pleinement respectées

Thème 2 - Répondre aux besoins des citoyens (suite)

COM (2009) 490

- **Action 6**: la Commission soutiendra, avec les opérateurs et les autorités, l'amélioration de l'offre d'information sur les voyages, en développant des systèmes de planification d'itinéraires multimodaux au niveau national, régional et local et offrira même un site Internet sur les déplacements en transport public à l'échelle de l'UE.
- **Action 7**: la Commission étudiera les différents modes et les normes d'accès aux différents parcs et réserves naturelles de l'UE, en facilitant l'échange de bonnes pratiques.
- **Action 8**: la Commission continuera à participer à l'organisation de la Semaine Européenne de la Mobilité, ainsi qu'à d'autres campagnes d'éducation, d'information et de sensibilisation pour la création d'une nouvelle culture de la mobilité urbaine. La Commission étudiera la création d'un prix spécial pour favoriser l'adoption de plans de mobilité urbaine durable.
- **Action 9**: de la même façon que cela se fait aujourd'hui pendant le processus de formation des conducteurs professionnels, la Commission étudiera, avec les états membres, l'inclusion de la formation spécifique sur la conduite écologique et efficace au niveau énergétique pour les conducteurs particuliers.



En pratiquant l'éco-conduite, vous limitez l'impact de vos déplacements sur l'environnement, voici quelques conseils :
(source ADEME)

ADOPTER UNE CONDUITE RESPONSABLE DURANT VOTRE VOYAGE, C'EST PROTÉGER VOTRE VIE ET CELLE DES AUTRES.



Thème 3 - Rendre le transport urbain écologique

COM (2009) 490

Action 10 - Projets de recherche et démonstrations de véhicules qui ont des niveaux d'émission faibles ou nuls	début en 2009
Action 11 - Guide Internet sur les véhicules propres et efficaces au niveau énergétique	début en 2009
Action 12 - Etudes des aspects urbains de l'internalisation des coûts externes	début en 2011
Action 13 - Echange d'information sur les régimes de péage urbain	début en 2009

- **Action 10:** la Commission continuera à soutenir les projets du programme dans le cadre de la recherche et du développement technologique dans le but de faciliter l'entrée sur le marché des véhicules avec des niveaux d'émission faibles ou nuls: utilisation de combustibles alternatifs, de biocombustibles, de véhicules hybrides... En 2009, la Commission financera un projet sur l'électro-mobilité centré aussi bien sur les véhicules que sur les infrastructures de chargement dans les zones urbaines.
- **Action 11:** la Commission poursuivra l'élaboration d'un guide sur le marché des véhicules propres et efficaces au niveau énergétique, en y intégrant la réglementation et les régimes d'aides existantes, l'aide à l'acquisition de véhicules pour les services publics, on supervisera le marché, on garantira la concurrence et l'application de la nouvelle directive sur la promotion de ce type de véhicules (2009/33/CE)
- **Action 12:** début d'une étude méthodologique sur les aspects urbains de l'internalisation des coûts externes. On étudiera l'efficacité de la tarification, l'acceptation publique, les conséquences sociales, la récupération des coûts, la technologie...
- **Action 13:** dans l'étude sur les aspects urbains de l'internalisation, on profitera de l'information et de l'expérience des régimes actuels de péage urbain dans l'UE, facilitant ainsi l'intercommunication entre les experts et les responsables politiques.

Thème 4 - Intensifier le financement

COM (2009) 490

Action 14 - Optimiser les sources de financement existantes

début en 2009

Action 15 - Analyser les besoins de financement dans le futur

début en 2010

- **Action 14:** les systèmes de transport urbain toujours plus complexes exigent un investissement plus important. La Commission finance des infrastructures et du matériel mobile, à travers les fonds de structure et de cohésion, de recherche et de développement technologique grâce au programme dans le cadre de la recherche et du développement technologique, analyse des aspects énergétiques du transport à travers les sous-programmes STEER et URBACT... La Commission continuera à soutenir les besoins croissants de financement dans le domaine de la mobilité urbaine, bien que la création de régimes innovateurs d'association publico-privée devront être sondées pour le futur.
- **Action 15:** la Commission continuera à contribuer à l'initiative CIVITAS, étudiera comment avancer vers une initiative CIVITAS FUTURA et analysera les fonds nécessaires dans le futur pour améliorer la mobilité urbaine.



Thème 5 - Partager expériences et connaissances

COM (2009) 490

Action 16 - Amélioration des données et des statistiques	début en 2010
Action 17 - Création d'un observatoire de la mobilité urbaine	début en 2009
Action 18 - Contribution au dialogue et à l'échange d'information au niveau international	début en 2010

- **Action 16:** la Commission commencera une étude sur l'amélioration du recueil de données concernant le transport et la mobilité urbaine
- **Action 17:** la Commission créera un observatoire de la mobilité urbaine, en se basant sur des initiatives existantes telle que www.eltis.org, qui s'adresse à des professionnels et à des experts en transport urbain dans le but de partager des expériences, des bonnes pratiques, des informations, des statistiques, des données, du matériel éducatif et de formation, les législations, les instruments financiers... tout cela applicable directement à la mobilité urbaine.
- **Action 18:** toutes les autorités régionales et locales du monde sont confrontées à des défis très similaires concernant la mobilité. C'est pourquoi, la Commission prétend faciliter le dialogue entre elles, l'échange d'information, le jumelage entre différentes villes... Et nous ouvrirons, en particulier, le forum CIVITAS aux villes d'Europe de l'Est et aux villes de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord. Cette action sera aussi ajoutée au développement de CIVITAS FUTURA.

Thème 6 - Optimiser la mobilité urbaine

COM (2009) 490

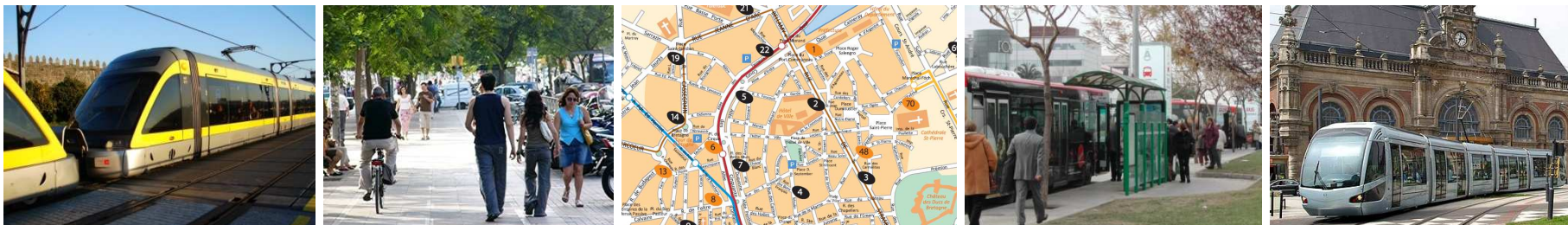
Action 19 - Transport urbain de marchandises	début en 2012
Action 20 - Système de transport intelligent (ITS) pour favoriser la mobilité urbaine	début en 2012

- **Action 19:** la Commission souhaite optimiser l'efficacité de la logistique urbaine et améliorer les connexions entre le transport de marchandises interurbain et la distribution urbaine. C'est pourquoi elle se concentrera sur l'amélioration de l'incorporation du transport de marchandises aux politiques et aux plans locaux. Concrètement, la Commission organisera en 2010 une conférence sur le transport urbain de marchandises où on analysera l'application des initiatives au sein du plan d'action pour la logistique du transport de marchandises (COM(2007) 607, présenté lors de la réunion de Saint Jacques de Compostelle (janvier 2008).
- **Action 20:** parmi le plan d'action pour le déploiement des Systèmes de transport intelligent (COM(2008) 886, présenté lors de la réunion de Nantes en mars 2009), la Commission offrira une assistance pour les applications ITS qui favorisent la mobilité urbaine: vente et paiement électronique de billets, gestion du trafic, information sur les voyages, gestion de la demande, régulation des accès, elle exposera les possibilités du système européen GALILEO de navigation par satellite... Sa première étude concernera l'amélioration de l'inter opérabilité des systèmes de vente et de paiement des billets de services et de modes de transport.

Prochaines étapes

COM (2009) 490

- La Commission prévoit **de maintenir le dialogue** avec tous les agents impliqués pendant la période de mise en place du Plan.
- En 2012, la Commission élaborera une **révision du processus de mise en place** du Plan d'action de la Mobilité urbaine et décidera des objectifs et des besoins pour les actions futures après 2012.





International Bask Consulting

A D V A N C E D L O G I S T I C S G R O U P

Madrid · Barcelona · Bilbao

Lisboa · Londres · Milán · Dubai

Caracas · Lima · México DF · Sao Paulo



IBK - Avenida de la Libertad 1, 1º A 20004 SAN SEBASTIAN - Tel +34 943 424 098 Fax +34 943 420 238
www.ibkasesores.com mgarayo@ibkasesores.com

Avinguda Comte d'Urgell 240 3º C · 08036 BARCELONE · ESPAGNE - Tel. +34 934 304 016 · Fax +34 934 195 524
www.alg-global.com alg@alg-global.com